



ACADÉMIE DE RENNES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DAAC – Délégation académique à l'Éducation
artistique et à l'action culturelle**

Affaire suivie par :

David GUILLERME

Délégué académique

Coordonnateur académique EDD

Secrétariat 02 23 21 74 10

ce.daac@ac-rennes.fr

96 rue d'Antrain - CS 10503
35705 RENNES Cedex 7

Rectorat

Rennes, le 19 février 2021

Le Recteur

à

Mesdames et Messieurs les personnels de direction
des établissements privés

Copie aux DDEC

Objet : Campagne 2021 de candidature au label académique E3D (École/Établissement en démarche de développement durable)

L'Éducation au développement durable permet aux élèves d'acquérir des compétences citoyennes pour faire des choix responsables face aux enjeux et mutations du 21^{ème} siècle : changements climatiques, gestion des ressources énergétiques, ressources en eau potable, gestion des sols, biodiversité, santé à l'échelle des populations, économie durable, gestion et valorisation des déchets.... Dans les écoles et les établissements, la labellisation E3D participe de l'objectif de généralisation de l'Éducation au développement durable dont l'horizon est constitué par les objectifs de développement durable de l'ONU dans le cadre de l'agenda 2030 (Circulaire du 24-9-2020 - NOR : MENE2025449C).

La démarche E3D, dont chacune des phases intégrera progressivement les éco-délégués et les initiatives qu'ils porteront, est coordonnée par le ou les référents EDD. La labellisation E3D atteste de l'engagement d'une école/d'un établissement dans une démarche globale de développement durable à partir de trois entrées majeures :

- L'appropriation de la démarche par la communauté scolaire interrogeant notamment la place de l'EDD dans les parcours éducatifs et le parcours scolaire de l'élève ;
- Le pilotage de la démarche ;
- L'ouverture sur le territoire par le partenariat.

Le contexte régional de la BreizhCop est une opportunité pour articuler les actions éco-citoyennes mises en œuvre dans les écoles et établissements et le projet d'avenir de la Bretagne à l'horizon 2040. Le formulaire de candidature vous permet de marquer l'engagement de votre école ou établissement dans ce projet.

L'obtention de ce label ne constitue pas un aboutissement, mais elle est surtout la marque d'une volonté de s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue. Une école/un établissement peut candidater même s'il/elle est au début de sa démarche. En effet, la labellisation se décline en trois niveaux progressifs qui prennent en compte l'état d'avancement des projets EDD :

1. Engagement ;
2. Approfondissement ;
3. Expertise.

Le label E3D est attribué pour une durée de 3 ans. Il est possible de renouveler chaque année sa candidature pour accéder à un niveau supérieur de labellisation.

La campagne 2020-2021 de candidatures est ouverte du 08/03/2021 au 14/05/2021. Les commissions chargées d'examiner les dossiers se réuniront fin mai 2021. Le formulaire de candidature est accessible depuis le site académique EDD : <http://edd.ac-rennes.fr>, rubrique E3D.

La circulaire du 24-9-2020 « Renforcement de l'éducation au développement durable » ouvre désormais la possibilité de viser, pour plusieurs structures scolaires d'un même territoire, un label E3D collectif (exemples : une circonscription, un réseau d'écoles et son collège, un réseau collèges et lycées, mais aussi une cité scolaire ou un réseau d'éducation prioritaire). Les territoires souhaitant s'engager dans cette démarche de labellisation sont invités à se faire connaître auprès de leur correspondant départemental EDD 1^{er} degré ou 2nd degré : <http://edd.ac-rennes.fr/article62>

Je sais pouvoir compter sur votre mobilisation pour favoriser l'engagement de la communauté éducative en faveur de la labellisation E3D et je vous en remercie.


Le Recteur
Emmanuel ETHIS